

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Insertion professionnelle des jeunes : quelles
approches régionales pour quelles actions?

Strasbourg, 4 et 5 décembre 2014



Journées animées par Régis ROUSSEL, responsable de mission, Centre Inffo

De quoi parle-t-on ?

L'insertion professionnelle des jeunes reste aujourd'hui un réel défi pour l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation dans une période de conjoncture économique notoirement difficile. De nombreuses initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour transformer le dispositif d'orientation scolaire et professionnelle, pour donner un nouvel élan à la lutte contre le décrochage scolaire, pour permettre le développement des actions en faveur de la santé, du logement et de l'autonomie financière des jeunes.

Depuis quelques années, les Régions s'emparent de ces questions jeunesse qui relèvent de compétences partagées ; la « dimension jeunesse » est transversale et se trouve pratiquement dans tous les axes des politiques de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé, des transports, des activités de loisirs, culturelles et sportives, etc., avec des interactions fortes entre ces domaines.

De nombreuses Régions développent, au-delà des actions relevant de leurs compétences (lycées, formation professionnelle des jeunes et des adultes, économie, emploi, aménagement du territoire), des mesures complémentaires nouvelles en direction des jeunes. Ces dernières constituent une forme d'accompagnement indispensable à l'efficacité des dispositifs régionaux.

Les Régions semblent aussi bien placées d'un point de vue territorial pour coordonner les actions, et impulser des partenariats entre les acteurs compétents en matière de jeunesse.

Comment les Régions traduisent-elles la mise en place de ces actions en faveur de la jeunesse sur leur territoire et comment, à partir de leurs compétences dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'économie, des transports ou de l'aménagement du territoire, peuvent-elles donner aux jeunes qu'elles contribuent à former, des perspectives d'insertion professionnelle ?

Autant de questions qui ont fait l'objet de débats au cours de ces journées.

Le mot de l'élu de la Région

Mme Lilla MERABET, présidente de la commission Innovation, Recherche et Enseignement supérieur et vice-présidente de la commission Jeunesse et économie sociale et solidaire, Conseil régional d'Alsace

Elue en mars 2010 conseillère régionale, en charge de la jeunesse pour élaborer une politique jeunesse, Mme Lilla MERABET a adopté une méthodologie de transversalité, afin de favoriser une autonomisation de la jeunesse. La région Alsace est une petite région avec un budget de 700 millions d'euros et distinguée par son emploi transfrontalier. Marquée par une chute de l'emploi industriel, un fort chômage des jeunes, la région s'est trouvée confrontée au sujet majeur des Missions locales. Madame Merabet a proposé ainsi, aux Missions locales de rentrer dans une délégation de service public. Avec des enjeux de pouvoir et une situation difficile les premiers mois, des objectifs quantitatifs ont été posés... Le conseil régional a voulu établir des dénominateurs communs avec la Direccte, produisant une dynamique intéressante. Puis, une démarche de progrès avec le cabinet Amnyos a été menée : étude qualitative des outils, du management des structures de Missions locales. Cette expérience alsacienne sera détaillée en atelier.

Sommaire

Intervention plénière

- L'insertion professionnelle des jeunes : des conditions d'insertion très différenciées selon les publics qui interrogent les politiques régionales

Les ateliers

- Démarche de progrès avec les Missions locales en Région Alsace
 - Actions partenariales dans le cadre de Lor'Jeunes
 - Dispositif régional « Avenir Jeunes » en Ile-de-France
 - Le dispositif régional d'insertion professionnelle en Bretagne : analyse de ses objectifs, de sa mise en œuvre, de son animation territoriale

Conférence de synthèse

- Les jeunes, de quoi parle-t-on ? Quelles politiques publiques de jeunesse ?

Intervention plénière

L'insertion professionnelle des jeunes : des conditions d'insertion très différenciées selon les publics qui interrogent les politiques régionales

Le Céreq a interrogé en 2013 une nouvelle génération de jeunes sur ses conditions d'insertion professionnelle. L'enquête «Génération 2010» a été construite de façon à pouvoir analyser des indicateurs régionaux, a indiqué **Aline VALETTE-WURSTHEN, chargée de mission Partenariats régionaux.**

Présentée par Céline GOFFETTE, chargée d'études au Département des entrées et évolutions dans la vie active, cette enquête permet de disposer d'un cadre d'analyse pour comparer l'insertion professionnelle entre les différents niveaux de sortie de formation initiale. La première enquête Génération a été réalisée en 1997, auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une cohorte nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans.

Sur la dernière décennie, trois générations ont été observées : 2004, 2007 et 2010. On observe au fil des enquêtes une dégradation de l'insertion sans précédent. L'insertion professionnelle de la génération 2010 s'est effectuée dans des conditions plus difficiles pour au moins deux raisons. D'une part, les jeunes sortis en 2010 arrivent sur un marché du travail successivement détérioré par la crise financière en 2008, puis par celle des dettes souveraines à l'été 2010. D'autre part, à la détérioration de la conjoncture économique s'ajoute la faiblesse de l'intervention publique, avec une diminution des contrats aidés destinés aux jeunes. Trois ans après leur sortie du système éducatif, plus d'un jeune actif sur cinq est en recherche d'emploi, soit le niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq. La crise pénalise particulièrement les jeunes sortant du système éducatif sans diplôme. Ces derniers subissent des difficultés croissantes d'accès et de maintien dans l'emploi, en témoigne un taux de chômage trois ans après leur entrée sur le marché du travail de 50 %, alors qu'il était de 41 % pour ceux de la génération 2007. Dans une moindre mesure, les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire rencontrent aussi des difficultés pour se stabiliser en emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur, notamment ceux du supérieur court, ne sont pas épargnés mais la détérioration de leurs modalités d'insertion reste cependant moindre.

Toutefois, malgré un processus d'insertion affecté par la situation économique,

les conditions d'emploi des jeunes ne se dégradent pas de manière significative. La part des emplois à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire et non-salarié) et du temps partiel contraint sont globalement stables entre les enquêtes Génération 2004 et 2010. La moitié des jeunes salariés de la génération 2010 débute avec un salaire net mensuel supérieur à 1 340 euros, soit 70 euros de plus que leurs aînés (en tenant compte de l'inflation). En revanche, les salaires progressent plus lentement sur les trois premières années de vie active.

Selon leur région de formation, les jeunes connaissent des conditions d'insertion variables. Avec un taux de chômage supérieur à 26 %, la situation est particulièrement défavorable pour les jeunes formés en Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Aline VALETTE-WURSTHEN présente ensuite,

Atelier 1

Démarche de progrès avec les Missions locales en Région Alsace

La Région Alsace et la Direccte ont lancé une démarche de progrès fin 2012 visant à appuyer le réseau des Missions locales et des PAIO dans l'amélioration du service rendu aux jeunes, a expliqué **Véronique LAURENT, chef du service de la formation professionnelle continue.**

Cette démarche qui s'inscrit dans le cadre de la convention-cadre régionale signée entre l'Etat, la Région et Pôle emploi de 2011, pour la période 2011-2013 s'articule autour de trois axes principaux : initier une politique de pilotage conjoint, mettre en place une démarche de qualité de service au bénéfice des jeunes suivis par les Missions locales et permettre au réseau des Missions locales de disposer d'un appui et d'outils communs. La mission a démarré en septembre 2013.

Résultat d'une situation alsacienne spécifique : une précarité importante des jeunes, un réseau de Missions locales, un nouveau pilotage autour d'une logique de résultats qui a fait débat, une démarche de progrès a été conduite par **Fabrice REY, directeur Innovation mutations économiques du cabinet Amnyos.**

A l'issue de la démarche, des préconisations ont été posées : une meilleure territorialisation de l'offre de services des structures, la réaffirmation de la notion d'accompagnement global des publics. Une meilleure prise en compte des enjeux managériaux pour proposer à l'échelle des structures, et dans une logique de coopération accrue entre elles, une animation des équipes et une organisation

des travaux spécifiques sur le décrochage scolaire et sur l'orientation scolaire et professionnelle. Le Céreq a publié un atlas sur les risques sociaux d'échec scolaire qui affiche un processus d'échec scolaire long, multidimensionnel et qui nécessite un travail de coordination, de développement d'outils communs aux différents acteurs associé à une logique de professionnalisation.

S'agissant de l'orientation, des chantiers d'évaluation ont été menés pendant un an en région Picardie sur l'organisation territoriale des structures d'AIO. La question des coordinations des réseaux se pose, car elles sont difficiles à mettre en œuvre. Dans le SPRO, le premier accueil est important pour permettre l'accès aux prestations. Il faut suivre à moyen terme les parcours pour appréhender le processus d'insertion professionnelle. Les expérimentations et leur évaluation ont donc un rôle central.

du travail des professionnels adaptée aux nouveaux enjeux du réseau, une plus grande synergie dans le pilotage du réseau aux niveaux régional et territorial par l'Etat et la Région, mais également une association des autres financeurs, ont été recommandés.

Ces préconisations ont été traduites en trois axes de travail pour 2014, impactant chaque financeur et chaque Mission locale, au niveau territorial, la définition d'un projet de structure dans chaque Mission locale : au niveau régional, l'évolution des modalités d'intervention de la Région, aux deux niveaux, l'évolution des modalités de pilotage par les financeurs Direccte et Région.

Au total, la nouvelle politique régionale alsacienne de soutien au réseau repose sur la clarté des orientations politiques, sur la lisibilité et la simplicité du système de financement articulé aux orientations politiques et sur la confiance au réseau au travers de l'allocation, lors du conventionnement 2015 d'un premier versement représentant 80 % de l'enveloppe régionale.

Le soutien aux structures et à leur fonction d'accompagnement global des jeunes a été réaffirmé avec 80% de l'enveloppe régionale garanti à la signature de la convention. Un principe de solidarité avec les territoires en ayant le plus besoin est fixé, ainsi que le soutien à l'innovation dans les structures au profit des jeunes au travers de l'axe 3.

Enfin, cette politique réaffirme une écoute et un appui en continu aux Missions locales pour les aider à améliorer la qualité des services proposés aux jeunes avec un temps fort autour d'un dialogue de gestion renouvelé.



Atelier 2

Actions partenariales dans le cadre de Lor'Jeunes

En 2010, la Région Lorraine a fait de la jeunesse un enjeu majeur de sa politique, souhaitant passer d'une logique de pouvoir à une logique d'influence partagée, fédérer les acteurs et structurer des dynamiques partenariales, transversales et territorialisées en faveur de la jeunesse.

Gilles REICHER, directeur du Pôle jeunesse souligne que si différentes fractures sociale, territoriale, démocratique sont apparentes, la Lorraine dispose d'atouts tels l'université de Lorraine, des projets économiques issus du PACTE,... et le troisième rang des régions les plus jeunes. La politique régionale de jeunesse vise alors à développer une culture de la relève s'adressant en priorité aux jeunes en difficulté d'insertion. Elle répond à une méthode : pour toute action, la Région s'adresse à l'Etat, au rectorat, aux Conseils généraux et repose sur des travaux d'échange internes au Conseil régional et sur l'accompagnement des acteurs pilotes sur le territoire. Cela passe aussi par de la co-construction avec les jeunes : présence de jeunes bénéficiaires dans des comités de suivi pour certains dispositifs. La question du partenariat est essentielle. La création de Lor'Jeunes, espace régional de concertation répond à la volonté du président de la Région qui veut fonder une unité lorraine sur la jeunesse. Lor'Jeunes est conçu comme un laboratoire d'idées, un lieu d'observation régionale, et des chantiers communs Etat, Région et Départements sont lancés. En lien avec le CPRDF, une charte Etat-Région a été signée le 19 décembre 2013.

Tous les ans, des conférences Lor'Jeunes sont mises en place. Des expérimentations sont lancées avec la création de la bourse Etat-Région Défilor de soutien aux projets entrepreneuriaux des jeunes, la création d'un brevet pour valoriser des compétences acquises dans un cadre non formel, la conception du Forum régional de la jeunesse, la mise en place d'un site internet et d'une newsletter Lor'Jeunes.

Pour concilier la lutte contre le décrochage scolaire et l'engagement des jeunes, la DRJSCS, le rectorat de Nancy-Metz et le Conseil régional ont mis en place un parcours de réussite/service civique. Il vise à apporter «un soutien et un accompagnement aux jeunes décrocheurs ou en voie de décrochage scolaire par l'accès au service civique», privilégiant les décrocheurs scolaires mineurs. Des projets de dimension «décrochage universitaire» sont aussi retenus. L'accompagnement est enclenché pour des groupes de six jeunes minimum.

Les projets retenus doivent répondre à six conditions : repérage des publics par prescription CIO, ML,..., missions d'intérêt général, actions collectives, accompagnement individualisé des jeunes, lien avec le territoire.

Le Conseil régional finance à hauteur de 100 000 euros principalement l'ingénierie, l'accompagnement et le tutorat des jeunes, la DRJSCS agréée et finance le statut de service civique, tandis que l'Education nationale propose aux jeunes décrocheurs repérés un nouveau parcours de formation.

Dix projets ont été soutenus en 2014. Quasiment tous sont en cours de démarrage. Sur deux d'entre eux, les structures rapportent des retours positifs. Environ 100 jeunes ont été accompagnés.

Animation des ateliers

Merci à Mme Véronique LAURENT du Conseil régional d'Alsace, M. Fabrice REY, du cabinet Amnyos, M. Gilles REICHER du Conseil régional de Lorraine, M. Pierre CLAUDE de l'association Jeunes et cités, M. Thierry BRIFFAULT, et Mme Patricia POTTIER, du Conseil régional d'Ile-de-France et à Mme Julie BAUCHER, et M. Olivier GAUDIN du Conseil régional de Bretagne.

Atelier 3

Dispositif régional «Avenir Jeunes» en Ile-de-France

Le dispositif «Avenirs jeunes» a été lancé en 2008 par la Région Ile-de-France a expliqué **Thierry BRIFFAULT de la Direction de la formation professionnelle**. Il concerne essentiellement des publics non qualifiés, des jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion. En 2008, les organismes de formation étaient enjoint à «travailler ensemble» avec la création d'un dispositif global appelé Avenir Jeunes. Il propose un regroupement en pôle, des opérateurs assurant antérieurement les plateformes de mobilisation, les APP, les plateformes linguistiques et les évaluations linguistiques. Les Espaces de socialisation deviennent des «Espaces de dynamique d'insertion» (EDI), mais restent à part des pôles car le public est différent. Chacun garde son propre lien juridique avec la Région. En 2011, «Avenir Jeunes» devenait un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes par la construction d'un projet professionnel, basé sur un travail intégrant le développement des compétences-clés en phase avec ce projet. Deux modalités d'interventions sont proposées : Espaces de dynamique d'insertion (EDI) pour les jeunes les plus en difficulté d'insertion (24 opérateurs pour 3 000 jeunes/an) et sur prescription (Missions locales, PJJ, clubs de prévention...) et les Pôles de projet professionnel (PPP) 25 intégrant 150 organismes pour 9 000 places par an et sur prescription des Missions locales. Ces deux parcours peuvent s'articuler selon les besoins des jeunes, l'évaluation de ces besoins étant réalisée à partir d'une carte des compétences d'insertion professionnelle «Avenir Jeunes».

Patricia POTTIER du service Accompagnement au projet professionnel présente la recherche action débutée en 2010 qui a fait émerger le référentiel régional d'insertion professionnelle «Carte de compétences». Il a été co-construit entre les différents acteurs (ML, OF, stagiaires de la formation, rectorats). Cet outil permet un partenariat en actions et l'élaboration de bases communes de travail et d'évaluation. Il a été accompagné par un suivi scientifique pour son élaboration et sa validation. Le stagiaire est acteur de son parcours, peut mesurer ses progrès et participe de la co-définition des objectifs de formation avec l'équipe.

C'est dans cette démarche de co-construction partenariale que des parcours appelés «parcours sécurisés» ont été expérimentés entre des PPP, des CFA, des organismes du programme régional qualifiant «Compétences» et des entreprises. Ces parcours ciblés dans un secteur ou sur plusieurs secteurs, sont co-définis et proposés aux stagiaires qui ont un projet professionnel défini.

En 2014, le nombre de parcours sécurisés mis en œuvre dans chacun des pôles de projet professionnel a été multiplié par quatre, par rapport à 2011 et sur des secteurs diversifiés. En 2013-2014, sur 532 jeunes ayant engagé un parcours sécurisé, 71% ont eu des sorties positives vers l'emploi et/ou la formation.

Atelier 4

Le dispositif régional d'insertion professionnelle en Bretagne : analyse de ses objectifs, de sa mise en œuvre, de son animation territoriale

La Région Bretagne s'est engagée en matière d'accès des jeunes à la qualification dès 2000. **Olivier GAUDIN, chef du service Animation territoriale**, indique que l'offre de formation en amont de la qualification s'organise autour du dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP), du contrat d'accès à la qualification, d'un appel à projets territoriaux pour les publics les plus en difficulté d'insertion, et de compétences-clés pour l'acquisition des savoirs de base.

Suite p. 4

Suite de la p. 3

L'objectif des prestations du DRIP est de permettre de valider un projet professionnel, et de préparer une entrée en formation qualifiante. Chacune des prestations du DRIP a des contenus et des approches pédagogiques différentes selon les besoins de chacun. Ce dispositif ancien d'une quinzaine d'années a été déployé sur le territoire. En 2014, dans un contexte budgétaire contracté, il est question de réinterroger le dispositif.

Julie BAUCHER, cheffe du service parcours d'accès à la qualification explique que le DRIP a fait l'objet d'une dernière remise à jour en 2012 pour favoriser davantage l'accès à la qualification des bénéficiaires davantage vers la qualification, gage d'une insertion durable dans l'emploi. L'objectif du DRIP est d'aider les personnes, et de préparer une formation qualifiante. Il comporte quatre prestations de formation qui sont la plateforme d'orientation professionnelle (POP) devant permettre à des personnes de valider un projet professionnel et de construire un plan d'action ; la prestation préparatoire à l'insertion PPI uniquement pour les jeunes ; la préformation sectorielle PrefoS est une préparation à la qualification pour les adultes et le POP-FLE prestation d'orientation professionnelle français langue étrangère. Ces prestations font l'objet de consultations auprès des organismes de formation.

Depuis 2014, une bourse remplace la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pour accompagner les parcours sur les POP. Cette bourse est uniquement octroyée aux jeunes qui conservent le statut de stagiaire de la formation professionnelle. De ce fait, le nombre d'adultes dans le POP a baissé. Ce choix de passer d'une logique de rémunération à la bourse est lié à des contraintes financières. Mais la Région Bretagne a maintenu la rémunération sur le qualifiant et sur les prestations d'insertion.

Il s'agit aussi de faire évoluer cette prestation POP qui comprend 4000 parcours, les PPI : 1400, le PrefoS : 1100 et les POP FLE : 300, soit 6800 parcours par an. Le DRIP est un dispositif de proximité : 112 prestations de formations sur 206 sites, animées localement par les services de la Région à travers l'organisation de comités territoriaux du DRIP en présence des prescripteurs et des prestataires. Au bout de dix ans d'existence, le DRIP a eu un effet levier, son évaluation confirme l'intérêt du DRIP, mais pointe aussi des faiblesses.

En 2012, la Région a souhaité renforcer le lien entre le DRIP et les actions de formation qualifiante en créant le contrat d'accès à la qualification, mesure d'accompagnement des jeunes mise en œuvre à la fois par les Missions locales et les organismes de formation du DRIP. Cela concerne 1600 jeunes par an. Il s'agit de faire en sorte de maintenir la dynamique du projet d'entrée en formation qualifiante. En second plan, il s'agit également de renforcer les collaborations entre Missions locales et prestataires de formation (amont de la qualification et qualifiant).

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur : www.regions-et-formation.fr
www.wikiterritorial.cnfpt.fr

Remerciements

Merci à Mme Véronique LAURENT du Conseil régional d'Alsace pour avoir mobilisé ses partenaires et ses collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli 43 participants venant de 12 Régions.

Rédaction : Centre Info	Nathalie Legoupil
Maquette	Claudie Carpentier, Bettina Pedro
Rédacteur-réviseur	Abdoulaye Faye
CNFPT	Patrick Magnier
Impression	Centre Info

Conférence de synthèse

Les jeunes, de quoi parle-t-on? Quelles politiques publiques de jeunesse ?

M. Jean-Claude RICHEL, sociologue, JCR Consultant

Aujourd'hui, la jeunesse dépasse le cadre des 16-25 ans. On sort de l'enfance de plus en plus tôt et on devient adulte de plus en plus tard. Ce qui entraîne un allongement de la jeunesse allant de 14 à 28 ans. Le processus d'accès dans l'âge adulte peut être différent. Selon la génération, une place moins importante est faite aux jeunes. 25 % de jeunes sont au chômage en 2014, contre 4 % en 1968. En général, les jeunes sont aujourd'hui mieux scolarisés. La génération des 16-25 ans «Data native» est née avec le numérique : 86 % sont connectés, mais il y a une fracture numérique dans les usages d'internet. Ainsi, les jeunes les moins formés, les jeunes de milieu populaire utilisent internet comme moyen de jeu.

Les jeunes sont aussi placés dans l'assistanat familial. Les 18-25 ans sont à la charge de leurs parents. Seulement 3,8 milliards d'aides sont versés directement aux jeunes sinon les allocations sont versées aux parents. L'entrée dans la vie active se fait sous le régime de la précarité. Ces grandes caractéristiques pèsent.

De plus, le rapport aux institutions est marqué par une méfiance de la jeunesse à l'institution politique, aux médias, notamment la TV, et à l'égard des entreprises.

Seules deux institutions sont valorisées par les jeunes : la science et l'association qui ont des valeurs positives.

Le régime des valeurs est aussi important : la valeur morale avec la solidarité, l'égalité pris de façon concrète, le respect lié à la capacité de celui qui apporte quelque chose à travers ses compétences ; les valeurs sociales avec la famille comme espace de sécurité matérielle et le travail comme pour tous les Français ; en troisième position pour les jeunes, est placée la valeur amitié. Pour un jeune en difficulté, le seul capital social est la famille et les amis, d'où la difficulté de mobilité. Pendant longtemps, il n'y a pas eu de politiques publiques de la jeunesse.

Les jeunes sont plutôt mieux formés et développent des valeurs décalées par rapport aux adultes. Voici le tableau rapide des jeunes d'aujourd'hui.

C'est en 1958 que se met en place une politique de la jeunesse avec la création d'un ministère du Temps libre. A l'époque, le temps de jeunesse était court. Cette situation est bouleversée en 1972, avec un chômage de masse qui touche plus particulièrement des jeunes. L'Etat tente de remédier aux situations de rupture : la politique est pensée en termes de dispositifs. En 2005, l'Injep a compté plus de 200 dispositifs de politiques publiques pour les jeunes de plus de 16 ans. Il y a une prolifération d'outils à la disposition des professionnels et la nécessité de remettre de la logique, du sens.

Il faut réarticuler l'action nationale et l'action territoriale. L'Etat impulse des politiques d'insertion, les Départements ont en charge l'action sociale, la Région apparaît comme un acteur essentiel de la mise en cohérence des actions : du lycée à l'emploi.

Le SPO est régionalisé. Beaucoup de régions ont mis en place des dispositifs.

Se pose aussi la question d'une gouvernance modifiée : par exemple, Lor'Jeunes interagit avec l'Etat et l'Education nationale en Lorraine. Toutefois, les Régions ne se sont pas positionnées en chefs de file forts sur la jeunesse.

En conclusion, deux paramètres pèsent sur les politiques jeunesse : les mauvaises performances de notre système éducatif et l'articulation avec l'entreprise : la formation alternée progresse lentement. En France, il y a une faible culture de l'entreprise comme entité apprenante.

L'organisation du marché du travail est fermée et les jeunes en sont la variable d'ajustement.